



Franck Leroy. Un président d'exécutif dont l'expérience locale s'est enrichie à tous les échelons de responsabilité.

L'expertise de SEBL Grand Est, un atout pour toute la région. Le regard de Franck Leroy

Elu le 13 janvier dernier Président du Conseil régional Grand Est, Franck Leroy était jusqu'alors son vice-président en charge du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). C'est dire s'il est familier des problématiques traitées au quotidien par SEBL Grand Est, dont il souligne en particulier l'importance dans le contexte d'adaptation aux nouvelles normes foncières et environnementales marquées par le principe dit de Zéro Artificialisation Nette.

Dans l'entretien qu'il a accordé à Thierry Hory, président de SEBL Grand Est, le nouveau patron de l'exécutif régional insiste sur l'avance prise par la région dans ce domaine essentiel, et trace les perspectives qui sont les siennes pour les prochaines années. Il insiste particulièrement sur la formation des élus et évoque la question de gouvernance des intercommunalités qui, dit-il, doit prendre en compte les besoins des communes rurales. Lesquelles font déjà l'objet d'un plan ambitieux visant à réduire la fracture numérique.

Pourquoi INTEREST

Concevoir l'aménagement du territoire avec comme perspective le développement économique, en usant du formidable levier de l'intelligence territoriale – l'intelligence économique appliquée aux territoires – tel est l'objectif stratégique que se fixe aujourd'hui SEBL Grand Est. Dans cet esprit, la lettre INTEREST – L'Intelligence territoriale Grand Est – a vocation à être une plate-forme de réflexion où des experts de premier plan, issus d'horizons différents, livrent leurs analyses et proposent des pistes d'action pour optimiser les ressources de notre région.

Plus que jamais, il s'agit d'approfondir notre réflexion, de créer de nouveaux réseaux, d'être agiles et proactifs dans une démarche stratégique sur le long terme... Dans la guerre économique planétaire, l'enracinement local et la mise en valeur des identités comme des ressources constituent des critères différenciants et positifs, à même d'optimiser nos atouts vis-à-vis de nos partenaires, sur nos territoires comme à l'international.

Vous avez récemment été élu à la Présidence de la Région Grand Est. Parmi les nombreux sujets dont vous avez la responsabilité, quelle place accordez-vous aux questions d'aménagement du territoire ?

Une place majeure, pour deux raisons. D'abord parce que dans mes anciennes fonctions de vice-président de la région, l'aménagement du territoire s'est imposé, d'emblée, comme le dénominateur commun de la plupart des grands dossiers que doivent traiter les élus : l'urbanisme, bien sûr, mais aussi le logement, la mobilité, les équipements qui font la différence entre un cadre de vie imposé et un cadre de vie choisi.

Ensuite et peut être surtout parce que, en tant que citoyen vivant depuis longtemps dans le Grand Est, j'ai pu constater combien l'aménagement du territoire était essentiel pour maintenir la biodi-

versité et combien celle-ci, lorsqu'elle était défendue et promue, devenait un facteur essentiel d'attractivité, au même titre que le dynamisme de nos entreprises et l'offre de services performants. Bref, l'aménagement du territoire contribue au premier chef à ce qu'on se sente bien dans son environnement, à donner envie de s'y intégrer... Et d'y investir personnellement ou professionnellement.

Dans le Grand Est, plus de 40% des habitants vivent dans une commune rurale. Quelles conséquences doit, selon vous, en tirer l'action régionale en faveur d'une ruralité à laquelle vous êtes particulièrement attaché ?

On le sait peu, mais le Grand Est est la région de France qui compte le plus de communes rurales. C'est ce qui explique que, dès sa création, en janvier 2016, le Conseil régional a voté un plan

visant à doter de la fibre optique l'ensemble des territoires ruraux. C'était une priorité ambitieuse, et je dois dire qu'avec un total de 430 000 prises optiques installées depuis lors, ce plan a fait de nous un exemple en matière de réduction de la fracture numérique, par comparaison à d'autres régions qui ont d'abord privilégié les zones urbaines.

Un autre signal fort a été, aussitôt après, le lancement de notre Pacte pour la ruralité : 80 mesures en direction des territoires ruraux, notamment un ensemble de bonifications appliquées aux taux et aux plafonds d'aides, ceci pour remédier aux difficultés et aux handicaps que rencontrent ces territoires, mais aussi pour mieux valoriser leurs atouts, qui façonnent pour une grande part le caractère du Grand Est. Ces mesures concernent tous les champs constitutifs de l'aménagement du territoire, qu'il s'agisse du numérique, des transports, de l'économie et du commerce, de l'agriculture, du tourisme, du sport et de la culture, sans oublier la transition énergétique et les ressources naturelles.

J'ajoute que nous ne comptons pas nous arrêter là car nous avons prévu d'organiser, dans le courant du second semestre 2023, des Assises de la ruralité qui seront l'occasion d'initier un second train de mesures en direction de ces territoires.

Comme Société d'économie mixte d'action régionale, SEBL Grand Est concentre son action sur les territoires ruraux, périurbains mais aussi dans les communes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain. Quelle mission devons-nous remplir, selon vous, au service des collectivités du territoire ?

Une mission essentielle à mes yeux, dans la continuité des relations de proximité et de confiance que vous avez déjà nouées avec l'ensemble des collectivités concernées, et ce, bien sûr, en direction de l'ensemble de la région. Votre mission est d'autant plus importante que les défis que nous avons à relever sont de plus en plus complexes. Je pense en particulier à la question de la non-artificialisation des sols, qui est perçue comme une contrainte forte et qui nécessite de penser autrement l'aménagement et l'urbanisme, qu'il s'agisse de nos métropoles, ou des agglomérations plus modestes. Des questions aussi importantes que la reconquête de la vacance en matière de logements ou que la recomposition urbaine à l'échelle d'un simple village nécessitent une technicité croissante et, de ce point de vue, les conseils que SEBL Grand Est est en capacité de dispenser, l'ingénierie

qu'elle porte, l'expertise qu'elle a acquise dans un certain nombre de domaines, sont un gage de réussite pour beaucoup de communes.

Avant de présider la région, vous avez été son premier vice-Président en charge du SRAD-DET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Quelles perspectives tracez-vous pour nos territoires, dans le contexte que vous venez d'évoquer, à savoir celui du Zéro Artificialisation Nette qui révolutionne l'aménagement et le foncier ?

Je voudrais d'abord rappeler que la sobriété foncière est un enjeu essentiel. Elle fait désormais l'objet d'une loi, la loi Climat et résilience de 2021. Mais au-delà de cette loi, il importe que chacun reconnaisse le rôle des sols et de leur fonction écologique essentielle, que ce soit au niveau de la séquestration du carbone, de la préservation de la biodiversité et bien sûr dans le maintien satisfaisant du cycle de l'eau.

On a trop longtemps négligé ces questions, en considérant qu'on pouvait imperméabiliser les sols sans conséquence majeure. Et l'on se rend compte aujourd'hui que, non seulement cela peut provoquer des désastres lorsque des quantités d'eaux importantes s'y déversent, mais aussi et surtout que, globalement, cela contribue au réchauffement climatique... On a donc radicalement - et fort heureusement - évolué sur la question : on sait aujourd'hui qu'il faut favoriser l'infiltration de l'eau, donc qu'il est fondamental de repenser autrement l'urbanisme. En un mot comme en cent, qu'il faut réintroduire la nature dans les villes et pour cela, réformer de fond en comble notre logiciel.

J'ai parfaitement conscience que cela peut paraître compliqué pour beaucoup d'élus, dont je suis, mais c'est indispensable. Et justement parce que c'est indispensable, on peut regretter que l'État n'ait pas fait précéder, ou à tout le moins accompagné cette évolution souhaitable par un vaste plan de sensibilisation et de formation des élus. Or, pour la réussite même de cette grande mutation, il est nécessaire que ces derniers ne la perçoivent pas comme une forme de sanction, mais au contraire comme une chance de participer au bien commun, en repensant l'avenir de nos communes. Il existe partout des dents creuses, des friches, de la vacance bref, des opportunités qui permettent d'aménager nos espaces sans compromettre la perméabilité des sols.

D'où, j'y insiste beaucoup, un effort de longue haleine à engager en faveur de la formation des élus : le Grand Est, je vous l'annonce, va s'in-

Votre mission d'aménageurs est d'autant plus importante que les défis que nous avons à relever sont de plus en plus complexes, en particulier celui de la non-artificialisation des sols, qui nécessite de penser autrement l'urbanisme.

vestir dans cette ambition en créant un Institut de formation régionale des élus locaux pour rattraper le retard accumulé dans ce domaine à l'échelon national. Tant de choses changent en permanence dans les techniques d'aménagement qu'il est urgent d'acculturer un nombre croissant d'élus à cette évolution. Vous avez un rôle fondamental à jouer, au côté de l'exécutif régional, dans cet accompagnement.

On entend beaucoup dire, et les pouvoirs publics ne sont pas les derniers, qu'il est maintenant urgent de réindustrialiser la France. Dans cette perspective, quelle stratégie et aussi quels outils d'intelligence territoriale souhaitez-vous développer pour la Région Grand Est ?

Nous avons de grandes ambitions en la matière : 500 entreprises relocalisées durant la mandature 2021-2026. Et déjà de premiers résultats sont au rendez-vous puisque plus de 120 se sont réimplantées sur le territoire. C'est ici que l'intelligence territoriale joue à plein puisqu'il convient, dans le contexte de Zéro artificialisation nette que nous avons évoqué, de recenser très précisément les friches disponibles les mieux positionnées sur les 15 000 ha dont dispose la région. Soit pour leur redonner une deuxième vie, soit pour les "renaturer" de manière à s'ouvrir des droits nouveaux, là où l'on sent que la réindustrialisation est possible.

C'est un travail que nous menons en ce moment même dans le cadre de la révision du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation) et bien évidemment du SRADDET, qui doit ajuster sa trajectoire à celle du principe de Zéro artificialisation nette. J'ajoute que, depuis 2017, date du premier SRADDET, nous sommes la région la plus avancée sur la question de la sobriété foncière, puisque nous avons été les seuls en France à prévoir et à obtenir de réduire de moitié le rythme d'artificialisation du sol. Nous sommes bien décidés à conserver cette avance, en nous dotant de moyens toujours plus pointus d'observation, d'analyse et d'expertise. Et de ce point de vue, disposer de SEBL Grand Est comme partenaire est un atout pour toute la région.

Beaucoup d'élus se plaignent d'une forme de recentralisation rampante. D'abord, êtes-vous de cet avis et quelle vision spécifique avez-vous de la subsidiarité pour la région Grand Est ?

Ce dont se plaignent d'abord et surtout les élus locaux, c'est d'avoir perdu une forme d'autonomie fiscale, celle que nous offraient certaines ressources propres, en particulier la taxe d'habitation, ressources remplacées par des dotations d'État ou des parts de TVA. Disons-le tout net :

L'analyse du Président de SEBL Grand Est Former pour s'adapter



En choisissant d'inviter Franck Leroy à s'exprimer dans les colonnes d'*Interest* sur ses priorités de nouveau président de l'exécutif régional, nous savions, pour avoir suivi et soutenu son action, lorsqu'il était responsable du SRADDET du Grand Est, que l'aménagement du territoire serait au coeur de ses préoccupations. Nous ne doutions ni de sa compétence ni de la force de son engagement, attestées non seulement par son

action énergique au Conseil régional mais aussi, depuis plus de vingt ans, comme maire d'Epernay et président des intercommunalités de la Marne.

Quelle satisfaction pour nous, cependant, de constater que ses préoccupations en matière de formation des élus rejoignent les nôtres et qu'il nous assigne, dans ce

Tant de choses changent qu'il est devenu urgent d'acculturer un nombre croissant d'élus à l'évolution des techniques d'aménagement du territoire

domaine, un rôle déterminant, non seulement en termes d'expertise de terrain, mais aussi de pédagogie en direction des divers acteurs de l'aménagement du territoire. S'il ne fallait retenir qu'une phrase de l'entretien extrêmement riche qu'il nous a accordé, ce serait celle-ci : *"Tant de choses changent en permanence dans les techniques d'aménagement qu'il est urgent d'acculturer un nombre croissant d'élus à cette évolution."* Et le président Leroy d'ajouter : *"disposer de SEBL Grand Est comme partenaire est un atout pour toute la région"*.

Qu'il soit remercié de cette confiance. Et qu'il sache que nous saurons nous en montrer dignes. Voici cinq ans - depuis mars 2018 très exactement - qu'*Interest* contribue déjà à cette fonction formatrice en sollicitant l'expertise des acteurs les plus divers de l'aménagement du territoire : praticiens de l'intelligence économique, chefs d'entreprises, universitaires de toutes disciplines (géographes et sociologues en particulier) et bien sûr élus de terrain, dont il est lui-même un éminent représentant, désigné par ses pairs aux plus hautes fonctions électives de notre région.

Thierry HORY

ce sentiment n'est pas injustifié. Mais il faut tout de même le nuancer. Certes, quand on remplace une recette qui a vocation à évoluer par une dotation fixe, on s'expose à voir celle-ci progresser moins vite que le PIB... Mais *a contrario*, la dynamique qui a suivi la période Covid a généré une croissance du PIB et donc des rentrées de TVA non négligeables.

À titre personnel, je ne pleure pas la perte de cet impôt. Il était, à mes yeux, le prélèvement le plus arbitraire, donc le plus injuste qu'on puisse imaginer. En particulier en raison de sa base qui n'avait pas évolué depuis le début des années 1970. Les logements neufs de ces années-là étaient surfiscalisés par rapport à des hôtels particuliers beaucoup plus vastes qui, proportionnellement, s'acquittaient de beaucoup moins d'impôts. Cela ne pouvait durer ainsi et sa suppression valait mieux que toutes les réformes.

Mais encore fallait-il remplacer cette taxe par un système qui préserve l'autonomie financière des collectivités. La piste que je préconise est d'augmenter la rétrocession aux régions d'une part de TVA, pour éviter justement le risque d'une sta-

gnation de la dotation, quand le PIB augmente. Ceci posé, l'autonomie des collectivités locales n'est pas qu'une question d'argent. Elle passe aussi par l'accroissement des coopérations.

Ce qui manque à la France d'aujourd'hui, ce n'est pas seulement le nerf de la guerre, car qui dit moyens supplémentaires dit aussi impôts supplémentaires, et ce principe ne saurait être la solution à tout. Ce qu'il faut développer, c'est la capacité des territoires à s'entendre pour dégager des trajectoires communes de développement. La question de l'intercommunalité reste posée. Celle de leur gouvernance aussi. Car si les plus grandes communes se sentent plutôt à l'aise dans ce type de structures, les plus petites le sont parfois moins et ont quelquefois le sentiment de compter pour peu de choses. Ce n'est peut-être qu'un sentiment mais cela contribue à altérer la confiance et ne favorise pas l'esprit d'innovation.

Il est vraiment fondamental que les communes rurales puissent faire entendre leur voix. À l'échelon du Grand Est, nous considérons cela comme une priorité. ■

Biographie



Franck Leroy est né le 12 janvier 1963 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Il s'installe en Champagne à la fin des années 1980. Titulaire d'une maîtrise de droit, qu'il obtient à l'université de Lille II en 1984, et d'un DESS en administration publique et droit public interne obtenu en 1985 à l'université de Paris I, il intègre ensuite l'Institut d'études politiques de Paris, dans la section politique économique et sociale, option "information et communication".

En 1983, il entame sa carrière professionnelle en tant qu'assistant parlementaire du sénateur du Pas-de-Calais, Henri Elby. Il occupe par la suite un poste de chargé de mission auprès du directeur général des services de la Région Champagne-Ardenne, où il est responsable du contentieux administratif et du service des assemblées jusqu'en 1990. Cette année-là, il suit Bernard Stasi à la mairie d'Épernay et devient son directeur de cabinet. De 1996 à 2000, il est celui de François Baroin, maire de Troyes.

En 2000, alors adjoint aux finances et à l'urbanisme d'Épernay, il prend la succession de Bernard Stasi. Franck Leroy sera réélu maire en 2001, 2008, 2014 et 2020. Il est par ailleurs président de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalités de la Marne depuis 2017.

De 2005 à 2007, il est juriste dans un cabinet d'avocats. Le 8 janvier 2008, il prête serment comme avocat au barreau de Châlons-en-Champagne devant la cour d'appel de Reims. En 2016, il fait son entrée au conseil régional du Grand Est, dont il est élu 15^e vice-président, puis 13^e vice-président, un an plus tard. Après les élections de 2021, il est élu premier vice-président de la collectivité, en charge notamment de l'environnement, de la transition écologique et du SRADDET. Le 13 janvier dernier, il est élu président de la Région Grand Est. Son ancienne 1^{ère} adjointe, Christine Mazy, lui succède à la Mairie d'Épernay. Il demeure président de la Communauté d'Agglomération d'Épernay, qu'il dirige depuis 2017. Philippe Richert, ancien ministre et Président du Conseil Régional de l'Alsace de 2010 à 2015, puis du Grand Est de 2016 à 2017, lui a remis le 25 juin 2021, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur.